



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 12 juillet 2021 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 677, rue Akhurst, le lot 3 311 446, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre de réduire le nombre de cases de stationnement passant de 157 cases à 134 cases soit une réduction de 23 cases de stationnement.

- Propriété située au 33, rue Ives, le lot 3 310 605, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage dans la cour avant en autorisant une marge de recul avant minimale de 3,61 mètres à 3,71 mètres, conditionnellement à régulariser la remise attachée au garage.

- Propriété située au 289, rue Baldwin, le lot 3 310 116, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre d'ajouter une enseigne principale portant le nombre à deux enseignes principales sur la façade de la rue Baldwin.

- Propriété située au 190, rue de Sherbrooke, le lot 3 311 374, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre l'implantation de la résidence en régularisant des marges de recul latérales de 0,92 mètre, de 1,02 mètre et de 1,97 mètre et une somme des marges de recul latérale à 2,89 mètres minimum.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 15 juin 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 juin 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 juin 2021.

Donné à Coaticook, ce 15 juin 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras